

Délibération 2022 / 10-05

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient excusés : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à M. Raymond RABETEAU)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M. Jacques FAURE.

* * * * *

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DU 04 AVRIL 2022 DE MADAME ELISE NAVEZ

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que Madame Elise NAVEZ a été embauchée dans le cadre d'un contrat PEC d'une durée hebdomadaire de travail de 20h00,
- **rappelle** l'avenant n°1 augmentant la durée hebdomadaire de 20h00 à 30h00,
- **informe** les conseillers qu'un deuxième avenant est nécessaire pour procéder au renouvellement de son contrat, à compter du 06 octobre 2022 jusqu'au 05 avril 2023, pour une durée de 20 heures par semaine (avenant n° 2 ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord** pour établir un second avenant au contrat initial à compter du 06 octobre 2022 jusqu'au 05 avril 2023 pour une durée de 20 heures par semaine.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 octobre 2022.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

